

N° de dossier : CPURB/2025/0388.

**DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.**

Demande de SA BATOPIN en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Placement d'un kiosque pour des distributeurs de billets et pose d'un totem à : Rue Robesse à 6041 Gosselies.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

*Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.*

*Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.*

Charleroi, le 24 Septembre 2025

Le Directeur général,  
Par délégation



Pour le Bourgmestre,  
Par délégation, en vertu de  
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin



Wallonie

Ville de Charleroi  
N/REF CPURB/2025/0388

**Avis d'enquête publique (annexe 26)**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

La SA BATOPIN représentée par Monsieur WYNS a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue Robesse à 6041 Gosselies et cadastre(s) 23 B 139T

Le projet consiste en Placement d'un kiosque pour des distributeurs de billets et pose d'un totem, l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) - Le projet déroge à la zone d'espaces verts au Plan de Secteur, laquelle est définie comme suit par le Code en son article D II 38  
"La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel  
Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles "  
- Le projet déroge au Guide régional d'urbanisme et plus particulièrement au Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite pour les motifs suivants  
Non-respect de l'article 415/9, 3° en ce qui concerne la hauteur de la serrure magnétique pour carte individuelle à code  
Non-respect de l'article 415/9, 5° pour le fait que l'appareil ne présente pas, par-dessous, un espace dégagé d'au moins 60 cm de profondeur

L'enquête publique se déroule du **26/09/2025 (date début affichage)** au **15/10/2025 (date fin)**

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be) ou par téléphone (071/86 38 00), à la maison communale annexe - Place Jules Destree 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE, téléphone 071/86 38 00, mail [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be), dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0388, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 01/10/2025 au 15/10/2025 au Collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi
- par courrier électronique à l'adresse suivante [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be)
- remises, sur rendez-vous, à Madame Ornella CHIARAVALLE, maison communale annexe de Gilly, service de l'Urbanisme, rez-de-chaussée

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 01/10/2025 au 15/10/2025 sur rendez-vous auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE ou lors de la séance de clôture de l'enquête

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 15/10/2025 à 13 00 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme

En date du 05/09/2025

Le Directeur général,  
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
en vertu de l'art L 1132-4 du C D L D

(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin

**CONTACT**  
Cellule Technique  
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destree, 1  
6060 GILLY  
T 071/863800  
Mail [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be)